



délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

31 JAN. 2014

Paris, le 23 janvier 2014

Le Préfet, Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 7 janvier, vous avez souhaité me faire part des observations et des interrogations soulevées au sein de votre fédération par le document de travail qui vous a été transmis le 19 décembre dernier, qui faisait le point d'avancement des travaux du groupe relatif à la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence, et je vous en remercie.

Ce document constitue le compte-rendu des travaux du groupe et, à ce titre, n'a pas d'autre statut, à ce stade, que celui de document de travail. La production finale du groupe peut donc encore évoluer.

Il acte cependant un certain nombre d'orientations :

- le choix de recourir à des recommandations plutôt qu'à un cahier des charges. Cela reflète le souci de donner des éléments de repères, tant pour les services déconcentrés de l'Etat que pour les acteurs associatifs, tout en laissant des marges d'adaptation locale. Ces recommandations, qui font suite à l'instruction de la ministre de l'égalité des territoires et du logement du 23 novembre aux préfets auront donc le même statut que cette instruction ;
- Par ailleurs, je vous rappelle que la ministre a souhaité que ce groupe de travail ait également un rôle de suivi dans la durée de la mise en œuvre de cette instruction, ce qui vous permettra d'en apprécier l'effectivité et d'interpeller les pouvoirs publics si cette instruction n'était pas appliquée ;
- S'agissant des liens avec le référentiel des prestations, et de la circulaire humanisation de 2009, ces documents gardent leur force et leur pertinence, pour l'offre d'hébergement, et peuvent donc être rappelés à l'occasion de la définition des recommandations pour les places de mise à l'abri, comme constituant le modèle vers lequel il faut tendre. Je proposerai d'ailleurs à la ministre de l'égalité des territoires et du logement une extension éventuelle, dans des conditions à définir, du programme d'humanisation des centres d'hébergement aux bâtiments publics servant, de manière régulière, à l'hébergement d'urgence ou à la mise à l'abri des personnes sans abri.

.../...

Monsieur Florent GUEGUEN
Directeur Général de la FNARS
76, rue du Faubourg St Denis
75010 PARIS

Il n'en demeure pas moins nécessaire de fixer des recommandations pour les places de mise à l'abri dont la nature et l'usage ne sont pas les mêmes que pour des places pérennes. En particulier, il a toujours été clairement dit que les places de mise à l'abri n'avaient pas vocation à être pérennisées. Si elles révèlent un besoin non satisfait de manière durable, celui-ci doit donc être repris dans les diagnostics territoriaux à 360°, et dans la programmation des places d'hébergement eu de logement accompagné.

Par contre, les recommandations prennent bien en compte le souci que nous partageons avec vous que ces places de mise à l'abri constituent un lieu de construction d'un lien social et de mise en place d'un accompagnement dans la durée, si tel est le souhait de la personne accueillie, ce qui implique la présence de personnel qualifié et formé. Le concept de plates-formes territoriales de l'accompagnement social que vous proposez me semble devoir être repris dans les recommandations. Par ailleurs les principes d'inconditionnalité de l'accueil et de continuité de l'accompagnement ne sont pas remis en cause, et l'instruction de la ministre me semble claire sur ce point.

Enfin, je vous donne acte que la question des conditions d'ouverture et de fermeture de ces places doit être creusée, tout en rappelant qu'en la matière il appartient aux territoires d'apprécier les besoins en fonction des situations locales.

Je vous remercie pour votre engagement et note votre souhait de poursuivre le travail engagé, qui, je l'espère, permettra d'aboutir rapidement à une proposition partagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

très cordialement



Alain REGNIER